

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'un Consultant individuel, chargé de la supervision de l'exécution de schémas/plans d'aménagement spatial et de gestion environnementale communautaire, dans le cadre du Projet de Filets de Sécurité Sociale du Gouvernement Malagasy, mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Protection de la Femme – District de Vatomandry – Région Atsinanana

I. CONTEXTE

La République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale/ Association Internationale de Développement (IDA), au Ministère de la Population et de la Protection Sociale, de la Promotion de la Femme (MPPSPF) et au FID, visant la mise en place d'un projet de filets sociaux de sécurité (projet FSS).

L'objectif global du FSS est d'insérer dans un cadre programmatique de la lutte contre la pauvreté à Madagascar en visant comme bénéficiaires prioritaires les couches de la population dans la pauvreté extrême, d'une part en s'insérant dans le (i) cadre d'un transfert monétaire pour le développement humain (TMDH) pour l'appui à l'éducation en âge scolaire et la veille nutritionnelle des enfants de bas âge et d'autre part (ii) l'appui aux ménages ruraux en situation d'extrême pauvreté par l'amélioration de leur base productive pour la transformation de leur actifs productifs et l'amélioration de l'environnement en général dans une autre sous composante Filets Sociaux Productifs (FSP), l'ACTP ou Argent Contre Travail Productif.

Depuis sa création à ce jour, le FID est particulièrement connu dans le domaine de la Protection Sociale et de la reconstruction/réhabilitation des infrastructures.

Dans le cadre de la Protection Sociale, le FID met actuellement en œuvre le programme Argent Contre Travail Productif (ACTP) [appelé également FSP (Filets Sociaux Productifs)]. Ce programme fait partie de la Composante 1 du Projet « Filets Sociaux de Sécurité » ou FSS financé par la Banque Mondiale pour une durée de 4 ans, de 2016 à 2019.

En effet, la coordination revient au Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de Promotion de la Femme (MPPSPF), le Fonds d'Intervention pour le Développement étant chargé de la mise en œuvre opérationnelle.

L'objectif principal du projet est de bâtir des actifs communautaires afin d'améliorer la productivité et la production locale ; en créant des revenus ponctuels en certaines périodes difficiles pour les personnes les plus vulnérables pour réaliser les activités plus productives et utiles à l'environnement, sur une plus longue durée, en vue de l'inclusion économique des bénéficiaires.

Les paramètres clés relatifs à ce projet sont les suivants :

- Au bénéfice des ménages les plus pauvres,
- Être réalisable principalement grâce à la main-d'œuvre (Haute Intensité de Main d'œuvre),
- Respecter les critères de sauvegarde environnementale et sociale,
- Combattre l'insécurité alimentaire,
- Promouvoir l'agriculture de conservation au niveau des ménages,
- Promouvoir les activités permettant une amélioration progressive des actifs des ménages (formations, Information-Education-Communication)

- Promouvoir l'inclusion financière (transfert et éducation financière par les IMF et Opérateurs & de Mobile Money).

L'ACTP comporte 6 interventions de 40 jours. Le DIRA est actuellement sur la phase de finalisation de la troisième intervention. Il reste les interventions 4,5 et 6.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION

La mission du consultant consiste à la :

- (i) Révision de plans d'aménagement présenté dans le PAMO, avant chaque intervention, suivant l'avancement de leur mise en œuvre.
- (ii) Supervision de la mise en œuvre de ces schémas, à l'échelle d'un district, au cours de chaque intervention.

Le Consultant est recruté conformément aux Procédures relatives à la passation de marchés du FID.

La supervision recouvre :

- (a) Le contrôle de la mise en œuvre des SAGE et PAGSA à travers les PAMO dans tous les Terroirs (UTB).
- (b) Le suivi des activités connexes de formation/développement des capacités, requises pour la mise en œuvre des SAGE et/ou qui s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du volet FSP
- (c) La participation active à différentes descentes correspondantes aux différentes phases ACTP :
 - Réunion communautaire de mise à jour des activités dans des PAMO : concertation de la communauté pour les activités prioritaires, visites et vérification des sites de localisation des activités, localisation et réalisation d'une étude de faisabilité technique en cas des nouvelles activités,
 - Réunion de formation des personnels des AGECS (en partenariat avec les personnels du FID, de la DREEF et de la DRAE) : sur la mise en œuvre des activités des PAMOs, sur les thèmes de formation technique des travailleurs bénéficiaires...)
 - Suivi et supervision de chantier (en partenariat avec les personnels du FID, de la DREEF et de la DRAE) : recommandation sur l'avancement, l'amélioration de la qualité technique des réalisations, et l'amélioration de la mise en œuvre des formations techniques des bénéficiaires... ;
 - Réception technique des activités réalisées par les travailleurs : appréciation de la qualité technique des réalisations, évaluation de la quantité des réalisations, de la quantité des travaux, réserves à lever par l'AGEC et la quantité de travaux à reporter aux interventions suivantes...

III. DEFINITION DETAILLEE DE LA MISSION

La mission du Consultant comprend :

- (i) **L'opérationnalisation des PAMO de chaque terroir (UTB):** cette étape consiste à bien transmettre aux AGECS – chargées de leur exécution – les objectifs et le contenu

des plans de travail de la communauté (plans triennal et annuel de mise en œuvre pour chaque SA). Le Consultant devra si nécessaire former le personnel de terrain de l'AGEC afin qu'il y ait le plus possible de cohérence entre la conception et la mise en œuvre des activités FSP.

- (ii) **Le contrôle et la mise à jour des plans** : Le consultant doit effectuer des missions de suivi et contrôle afin de vérifier la conformité de la mise en œuvre par rapport à la planification (qualité technique, respect des mesures environnementales et suivi d'avancement mensuel). Il participe également à la réception des travaux

En conséquence, les **prestations attendues du Consultant** consistent à :

- a) Assurer la conformité des mesures environnementales mises en œuvre en réponse aux sauvegardes prescrites par le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale-CGES du projet,
- b) Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'approche relative au règlement d'éventuels conflits fonciers (à noter que *toute – donation ou – autorisation d'intervention sur un terrain, doit être documentée – l'équipe du FID a déjà un modèle de contrat social et de guide sur le foncier - et visée par l'autorité compétente*),
- c) Assurer le contrôle de la mise en œuvre du PAMO par l'Agence d'encadrement,
- d) Assurer la mise à jour des PAMO en cohérence avec le PAGSA et le SAGE,
- e) Former l'Agence d'encadrement, en vue de la mise en œuvre du/des PAMO mis à jour
- f) Participer activement aux différentes phases des activités ACTP : Formation /prise en main des AGECS, Mise à jour des PAMO, Suivi et Supervision de chantier, Réception technique des activités,

IV. LOCALISATION DE LA PRESTATION :

Les interventions concerneront les terroirs (UTB) et les groupes de travail suivant (en annexe le détail)

GROUPE DE TRAVAIL	UTB	DISTRICT
43	12	Vatomandry

NB : Dans chaque Terroir (UTB), de 150 (environ) à 600 ménages bénéficiaires seront mobilisés dans le cadre des activités ACTP pour améliorer l'environnement et la productivité du terroir (UTB).

V. DUREE DE LA PRESTATION PENDANT LE PROGRAMME FSS

La durée du contrat de prestation du consultant individuel est étalée en 12 mois : Août 2018 au juillet 2019, mais la prestation est comptée en Homme-jour.

Les prestations commencent le..... et se terminent le.....

Durée totale de la prestation : **148** Homme-jours suivant le tableau ci-dessous :

Activité	Participants	Produits	Mode de calcul Homme-jour	Durée total pour 3 interventions (Homme-jour)	Observations
1. Réunion communautaire (Diagnostic participatif) de mise à jour de PAMO	Communauté bénéficiaire (y comprises les autorités locales)	- Activités priorisés, Chantiers localisés. - Fiche de présence. - PV de réunion.	0,5 / Terroir (soit 6 jours par intervention)	18	A partir de la 4 ^{ème} intervention 0,5j x 12 terroirs x 3 interventions
2. Mise à jour PAMO / Vérification sur terrain (étude de faisabilité)	CPS	- Chantiers visités, étude de faisabilité technique de nouvelles activités à réaliser. - PAMO mis à jour. - Contrats sociaux émargés	1jour/ Terroir (Soit 12 jours par intervention)	36	A partir de la 4 ^{ème} intervention 1j x 12 terroirs x 3 interventions
3. Formation du personnel des AGECE	AGEC, DRAE, DREEF, FID	- Plan d'action au redressement, - Fiche de présence	3j / intervention	9	A partir de la 4 ^{ème} intervention 3j x 3 interventions
4. Suivis et supervisions de chantier	AGEC, DRAE, DREEF, FID	Journal de chantier	1j/ Terroir (soit 12 jours par intervention)	36	12j x 3 interventions
5. Réception technique des activités réalisées	AGEC, FID, DRAE, DREEF	PV de réception	1j /Terroir soit 12 jours par intervention)	36	12j x 3 interventions
6. Rédaction et remise de livrable		Rapport d'activités (y compris les annexes)	2j/ intervention	13	Intervention 4 : 5 livrables : 5 HJ Intervention 5 et 6 : 4 livrables : 4j x 2 interventions = 8 HJ (pas de rapport de démarrage)
TOTAL HOMME-JOUR DE LA PRESTATION				148	

VI. LIVRABLES

Le Consultant présente cinq (5) types de livrables :

- **Un rapport de démarrage, 5 jours après la réception de l'ordre de service n°1(OS 1).** Ce rapport doit comporter le planning opérationnel de la mise en œuvre de la prestation
- **Les nouvelles versions des PAMO mis à jour** en version papier et numérique avec les contrats sociaux des terrains à aménager conformément au guide sur le foncier et au modèle de contrats sociaux du FID au plus tard **20 jours avant chaque intervention** (Cf. date prévue pour le début travaux auprès de la Direction Interrégionale concernée),
- **Un rapport de suivi**, en version papier et numérique au plus tard, **07 jours après la dernière date de suivi et supervision de chantier.**

Le rapport de suivi doit comporter par groupe de travail (ou SA) de chaque terroir (UTB):

- ✓ le PV de prise en main de l'Agence d'Encadrement
- ✓ la situation d'avancement des travaux par rapport au plan de mise en œuvre (qualité technique, mesures environnementales et avancement des travaux) et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions,
- **Un rapport d'exécution**, en version papier et numérique, à la fin de chaque intervention, **07 jours après la dernière date de réception des travaux.** Ce rapport doit comporter : la situation de la réalisation des travaux par rapport au plan de mise en œuvre (quantités réalisées, qualité technique et mesures environnementales) pour chaque groupe de travail (ou SA) de chaque Terroir (UTB), et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions.
- **Un rapport final**, en version papier et numérique, à la fin de la prestation, **10 jours après la dernière date de réception des travaux de la dernière intervention.** Ce rapport doit mettre en relief l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs des plans quinquennaux (quantités réalisés, qualité technique, mesures environnementales et actifs communautaires entretenus)

Chaque rapport inclura en particulier

- une narration du déroulement du processus (péripéties),
- l'approche et les outils utilisés,
- les problèmes et solutions adoptées,
- les photos des événements marquants,
- les produits requis cités auparavant tels que les PV, les listes de présence, ...
- l'évaluation des réalisations.

VII. PROFIL

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Diplôme Bacc + 5 en Agronomie, en Géographie ou Equivalent ;

- Avoir des expériences en Développement Rural (Agriculture communautaire et familiale, Agriculture durable et/ou de conservation, Aménagement de terroirs...);
- Avoir des connaissances du milieu rural malgache (conception, encadrement, mise en œuvre, et supervision opérationnelle des activités),
- Avoir des expériences en Environnement et en Ingénierie sociale (mobilisation communautaire, andragogie),
- Avoir des expériences en planification,
- Avoir des Formations complémentaires/ académiques sur l'environnement,
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle en Français et en Malgache,
- Aptes à des fréquents déplacements en milieu rural

VIII. PIECES CONTRACTUELLES

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat de Services :

- a. Procès-verbal de négociation entre le FID et le Consultant,
- b. Termes de Référence,
- c. Proposition financière du Consultant,
- d. CV du consultant,
- e. Copies - certifiées conformes par les Etablissements d'origine - des diplômes du consultant,
- f. Certificats de résidence et copie de la CIN du signataire du contrat,

ANNEXE : LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL

UTB (12)	SA / Groupes de travail (43)
UTB ILAKA EST	SA AMPAHASOAVANA
	SA AMBODIRARA
	SA ANGODROGODRO / SA MAHAMASINA
	SA AMPAHASOAVANA (FKT ANKERAMASIAKA)
	SA ANKERAMASIAKA
UTB TSIVANGIANA	SA TANAMBAO I
	SA ANALATSARA
	SA ANALATSARA
	SA TANAMBAO I
	SA ANALATSARA
UTB AMPANALANA	SA BEVODY NORD
	SA BEVODY SUD
	SA ANDRORANGALAVA
UTB NIAROVANA CAROLINE	SA BEAMALONA
	SA AMBOANJO / SA ANKALAKALANA
	SA MAHATSARA
	SA AMBODIMANGA
UTB TSARASAMBO	SA ANTSAMPANANA / SA VOHITRINGITRA / SA AMBATOMILANJA
	SA ANKERAMASIAKA / SA ANKOTOBOANA
	SA AMBODISAKOANA
UTB TANAMBAO VAHATRAKAKA	SA BEFIHETY / SA VOHITRAMAHATAZANA / SA AMPIAPIAMENA
	SA AMBOLOTARA / SA MANDRAFOHY
	SA AMBATORIANA / SA VANANA
UTB AMBALAVOLO	SA VOHITRANANKINTANA / SA BEDOROBOKA
	SA AHINGITRA
	SA ALAMPOTSY / SA ANDRORANGAVOLA ANTANANDAVA I
UTB SAHAMATEVINA	SA AMBATOCHARANANA
	SA ANKARAINA
	SA ANOSIMANASA
	SA AMBILAKELY
	SA AMBODIEMBOKA/ SA VATOLAVA
UTB AMBODIVOANANTO	SA ANDRORANGAVOLA / SA ANDRANOAMPOTATRA
	SA AMBODIVOANANTO (Ex AMBODIROTRA) / SA ANTSAHALALINA
UTB BEANGIVY	SA BENABOKA / SA BENABOKA ANKORABE
	SA AMBARO / SA AMBATOVOLO
	SA ANDRANOPASINA

UTB (suite)	SA / Groupes de travail (suite)
UTB ANDRORANGA	SA ANDRORANGA / SA AMBODIVOAMPAKA
	SA AMPEPINIERA / SA VOHITRANANDRAMBO / SA AMBATOTOKANA / SA SAHAMORANANDRO
	SA VOHITRANANDRAMBO / SA AMBATOTOKANA
UTB ANTANAMBAO MAHATSARA	SA A. MAHATSARA
	SA ANDRANOANALA
	SA ANKORABE III / SA MAROSOROKA
	SA MAROSOROKA